

<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL</p> <p>DU 21 mars 2023</p>
--

A 19h30, le Président, Monsieur Sacha CLEMENT, ouvre la séance. Il remercie les personnes présentes d'être venues pour donner suite aux convocations publiées dans le "Bulletin des avis officiels" et affichées au pilier public.

Comme l'ordre du jour n'est pas contesté, il sera suivi tel quel.

1. APPEL

59 membres sont présents sur 71, 7 sont excusés.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 15 décembre 2022

Des modifications sont demandées par Monsieur SCHAEFLI Jacky :

A la page 4 : le budget total est inscrit à Frs : 4'576'000.- alors qu'il est réellement à **Frs : 7'500'000.-**

A la page 4 toujours, l'amortissement annuel est noté à Frs : 42'690.- alors qu'il est prévu à **Frs : 83'400.-**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Mesdames ANSERMET Nathalie, KORF Céline, KORF Loreen, WICKI Angélique, STUTZ Stéphanie, STOCKLI Vanessa, CHARBON Gaëlle et Messieurs GLAUSER Nicolas, SURI Georges, KORF Alain, RUPPNER Mickaël, CHAMBETTAZ Bastian, GLAUSER Raymond, SCHAEFFLI Ludovic, STAEMPFLI Daniel, WICKI Georges, GLAUSER Mathieu, DI DOMENICO Franco et JAUSSE Marc prêtent serment devant l'assemblée.

4. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2022 CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT POUR LA GESTION DES APPELS D'OFFRES SOUMIS AUX MARCHES PUBLICS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE GRANDE SALLE- RAPPORT DE LA COMMISSION – DEBAT ET DECISION

Monsieur PONCET Olivier, syndic présente le projet soumis au vote ce soir.

Il précise différents points pour la bonne compréhension du préavis présenté ce soir et reprend en détail la chronologie des actions du groupe de travail.

En mars 2020 une séance a eu lieu avec les sociétés locales afin qu'elles puissent mentionner leurs besoins en termes de dimension et d'occupation des locaux. Un groupe de travail a été formé afin de réfléchir ensemble à ce futur projet. Une visite des locaux actuels de la commune a été organisée afin d'établir un cahier des charges précis des besoins.

Pour l'étape initiale, le cabinet d'architecte BEAUVERD et HALTER à Chavornay a été mandaté en juin 2021, afin d'établir un projet qui a évolué en tenant compte des remarques de la Municipalité et du groupe de travail via un cahier des charges établi préalablement. Il n'y a pas eu de mise au concours du poste d'architecte pour cette étape-là.

En novembre 2021, a eu lieu la présentation de la demande de crédit de Frs : 240'00.- à la commission ad hoc.

En décembre 2021, la demande a été formulée au Conseil Général qui l'a acceptée. De janvier à octobre 2022, le mandat a été octroyé au cabinet d'architecture BEAUVERD et HALTER et aux différents bureaux d'évaluations des coûts. A cette étape-là, le projet a été redimensionné afin de correspondre au budget communal.

Des bureaux d'ingénieurs ont également été mandatés afin d'étudier et chiffrer le projet : en génie civil, ventilation, incendie, spécialiste amiante, physique du bâtiment, chauffage, acoustique, électricité, panneaux solaires et gros œuvre. Ceci dans le but de prévoir le dimensionnement de la future salle afin de respecter le budget initial fixé.

En novembre 2022, le projet est présenté à la commission et des modifications sont encore apportées en lien avec le groupe de travail et la commission.

En décembre 2022, le projet est présenté une première fois au Conseil Général et lors de cette séance, la décision a été prise par la Municipalité de renvoyer le préavis à une date ultérieure et d'organiser une séance de présentation publique.

En janvier 2023, une présentation par la Municipalité a eu lieu aux personnes directement concernées par le projet ainsi qu'aux sociétés locales qui ont validé le projet tel que présenté ce soir.

En mars 2023, une présentation a été faite à la population de la commune de Champvent.

La demande de crédit de ce soir Frs : 415'000.- correspond à l'établissement des plans de détails, aux soumissions, à l'engagement d'un BAMO (bureau d'aide pour le maître de l'ouvrage) pour soutenir la commune dans la mise en place des soumissions qui doivent correspondre aux critères des marchés publics. Tous les postes concernés par cette étape seront mis au concours. Le montant demandé ce soir comprend une marge. La commune souhaite réussir à être en-dessous du montant spécifié.

Monsieur PONCET Olivier présente par un plan détaillé les différents aménagements prévus sur la place du Battoir :

- Une salle polyvalente
- Une buvette pour le foot
- Une salle pour le Conseil général et les assemblées de commune
- Un local de déchetterie
- Un local de musique
- Des vestiaires pour le club de foot
- Des locaux de rangements pour les clubs de foot et de VTT
- Une buvette pour les séances du Conseil et les locations lorsqu'il y a des matchs de foot

Il a également fallu réfléchir aux accès pour les bus de TRAVYS et à la problématique du parking lors des manifestations.

Monsieur PONCET Olivier, présente maintenant le projet à l'aide de plans détaillés. Il passe en revue chacune des parties du plan expliquant très précisément les souhaits de la municipalité et du groupe de travail par rapport aux options choisies :

- ✓ Il y a 50 places de parcs fixes, des places pour des vélos, pour des remorques frigorifiques, des cheminements autour du bâtiment sont aussi délimités ; ainsi qu'une place de jeux.
- ✓ Un abribus a aussi été réfléchi.
- ✓ Les bâtiments actuels seront entièrement détruits et les matériaux serviront à combler une partie de la place après avoir été concassés.
- ✓ Le bâtiment prévu a des dimensions de 47.50 sur 25 m. Le toit sera équipé de panneaux solaires.
- ✓ Différents croquis sont présentés afin que les Conseillers se rendent compte de l'aspect visuel de cette future construction. Une terrasse longe le bâtiment à l'étage.
- ✓ Le nom actuel est encore provisoire, un concours sera organisé afin de trouver un nom définitif.
- ✓ Les bennes de la déchetterie seront situées dans la partie inférieure du bâtiment. Les habitants y auront accès avec une carte et suivant des heures précises. Les bennes compactantes, à matériaux encombrants et déchets verts resteront à l'extérieur.
- ✓ Un local est également prévu pour le matériel de tonte du club de foot ainsi que pour le matériel du club de VTT.
- ✓ Une buvette pour le foot avec un économat figure sur les plans ainsi qu'un local pour la société de musique.
- ✓ Un local WC est nécessaire pour les chauffeurs de bus et également lorsqu'il y a des manifestations en extérieur.

Différentes vues permettent aux conseillers de se représenter le visuel sous tous les angles possibles. Les chemins de fuite en cas d'incendie sont également prévus.

Les vestiaires (joueurs et arbitres) et le local pour les ballons pour le club de foot sont également indiqués.

Un ascenseur figure aussi sur les plans, pouvant contenir une palette et une personne : dimension 1m40 de large sur 2m40 de long.

En sous-sol, trois systèmes de chauffage ont été étudiés : plaquettes, géothermie et chauffage avec une pompe à chaleur. La géothermie est trop coûteuse pour le budget prévu, l'option retenue actuellement pour le chauffage est un système de Pac.

A l'étage, se trouve la cuisine comprenant le stockage pour la vaisselle et une ligne de lavage, une chambre froide, un local de stockage et des WCs hommes, femmes et handicapés et un vestiaire. Figurent encore à l'étage une salle de dégagement, une mezzanine, un local de rangement et un local technique pour le chauffage. Une sortie de la cuisine est prévue avec un avant-toit pour être protégé des intempéries.

Un local pour les sociétés se situe également sur les plans ainsi qu'une salle spécifique pour la société de couture. Une terrasse est présente le long du bâtiment, accessible par un escalier.

La salle est une VD 2 avec une scène et deux locaux de rangements sur le côté. Des portes vitrées permettent une excellente luminosité de la salle.

Des vélux sont obligatoires pour l'évacuation des fumées en cas d'incendie.

Le toit et la charpente doivent encore être travaillés. Le toit est prévu de cette manière afin d'y installer des panneaux solaires.

Monsieur SCHLAEFLI Jacky prend la parole et s'exprime quant à ce qui est prévu pour la déchetterie. Il y aura trois bennes à l'extérieur : la benne à ordures, la benne à déchets verts compostables et la benne à encombrants. Elles seront situées en principe comme actuellement. Une haie viendra diminuer l'impact visuel des bennes qui resteront stockées à l'extérieur.

Les bennes à verres seront plus petites, il y aura 1 benne par couleur de verre et elles pourront être évacuées individuellement dès qu'elles seront pleines.

La déchetterie sera accessible en tout temps par une carte, selon les horaires de la commune. Un système de vidéosurveillance sera mis en place. Les déchets spéciaux et la benne à cartons qui étant compactante peut être dangereuse, seront accessibles selon des horaires précis sous la surveillance du préposé. L'extension des horaires d'ouverture est en réflexion.

Une porte avec un système de clé permettra aux gens qui louent la salle de débarrasser leurs déchets. Le local est exposé nord et ne devrait pas poser de problème au niveau des odeurs.

Monsieur PONCET Olivier reprend la parole pour préciser que l'emplacement devant le terrain de foot est prévu en herbe afin de pouvoir installer une tonnelle si nécessaire.

Monsieur CLEMENT Sacha, Président prend la parole et donne des compléments d'informations quant à la procédure à suivre ce soir. Il mentionne que le 15 décembre 2022, ce même préavis a été renvoyé à l'initiative de la Municipalité. Le préavis découvert ce soir est exactement le même que celui présenté en décembre. De même pour le rapport de la commission ad hoc.

Quelques éléments financiers ont pu être modifiés, mais cela n'impacte aucunement le libellé des points soumis au vote ce soir.

Il s'agit d'un sujet sensible et émotif. Monsieur CLEMENT Sacha demande à chacun de respecter le temps de parole des uns et des autres. Il souhaite que les débats se passent dans de bonnes conditions et que les interventions soient factuelles et constructives. Le micro sera utilisé pour chacune des interventions afin que l'ensemble de l'assemblée ait une bonne qualité d'écoute.

Monsieur LEUBA Paul expose que pour lui le projet semble censé et bien réfléchi, en tous cas pour ceux qui travaillent dans le bâtiment. Il demande des précisions quant à l'emplacement de la déchetterie sous la grande salle par rapport aux odeurs et aux nuisances éventuelles. Monsieur SCHLAEFLI Jacky répond que la déchetterie actuelle fonctionne depuis 25 ans et qu'il n'y a pas eu de plaintes des sociétés de musique ou du foot par rapport à des nuisances. Il y a dix ans, les poubelles étaient encore à l'intérieur du local et il n'y a pas eu de remarques non plus. Néanmoins, la Municipalité ne peut pas garantir à 100% qu'il n'y aura aucune odeur. Si des adaptations sont nécessaires, elles seront faites.

Madame GLAUSER Alice explique qu'elle s'est déjà exprimée lors du dernier Conseil quant à la déchetterie et ce soir, elle se demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres afin que l'aspect extérieur du bâtiment soit réfléchi par plusieurs bureaux d'architectes et ne soit pas la vision d'une seule personne. Elle trouve ledit bâtiment assez compact et ressemblant plutôt à une usine qu'à une grande salle. Un appel d'offre aurait pu impliquer de meilleures visions.

Réponse de Monsieur PONCET Olivier qui précise que le choix est toujours quelque chose d'abstrait. Ce qui plait à l'un ne plaira peut-être pas à l'autre. Le bâtiment présenté n'est vraiment pas beaucoup plus haut que les bâtiments actuels. Monsieur PONCET Olivier précise que lors d'un concours d'architectes, on est obligé de prendre celui qui remporte le concours ; même si le projet ne remplit pas entièrement les souhaits de la commune. Monsieur le syndic précise encore être allé avec Monsieur CLEMENT Sacha auprès du Préfet afin de s'assurer que les démarches effectuées correspondent bien à ce que la loi prévoit. Ce qui a été confirmé. La Municipalité doit présenter 1 projet au Conseil et ce dernier est en droit de refuser. Mais il n'est pas possible de faire de la co-gestion sur différents projets.

Monsieur MAYOR Etienne estime qu'un malentendu autour de ce projet vient du vocabulaire utilisé pour ce bâtiment. Il est question d'une grande salle, mais pour Monsieur MAYOR Etienne, qui faisait partie du groupe de travail, il faudrait parler plutôt d'un complexe visant à rassembler sous un même toit toutes les sociétés locales. Et dans ce cadre-là, le projet prend des dimensions nettement plus grandes et compliquées. Il ne s'agit pas d'une seule grande salle, mais de plusieurs bâtiments au service de la commune et de ses habitants. Cet état de fait permet de mieux comprendre la dimension importante du bâtiment.

Monsieur CHAUTEMS Frédéric mentionne que sans avoir participé à l'élaboration, il estime que c'est un beau projet. Il félicite les gens qui ont participé à la réflexion menant aux plans présentés. Il s'interroge néanmoins quant au nombre de places de parcs à disposition, notamment le samedi matin entre le foot, la déchetterie et une éventuelle manifestation. Il a bien entendu que la Municipalité était sensible à cette problématique et chercherait des solutions adéquates le cas échéant. Il souhaite aussi savoir si les murs actuels du Battoir vont être complètement détruits.

Monsieur PONCET Olivier précise concernant les places de parc, que des solutions peuvent être envisagées avec la police pour parquer des voitures sur des terrains privés ou le long de la route de façon ponctuelle.

Concernant la seconde question, il ne restera rien des murs actuels du Battoir. Il s'agit d'une démolition complète.

Monsieur GLAUSER Frédéric prend la parole et mentionne le plaisir d'être présent afin de parler du présent projet. Selon lui, les personnes qui se sont exprimées ce soir ont mis l'accent sur les réels problèmes : la déchetterie, le parking et les soucis d'architecture du bâtiment prévu.

Il précise encore que selon le règlement communal, les bâtiments doivent avoir un certain axe pour correspondre au reste du village ; l'axe doit être perpendiculaire au Jura. Lorsque l'on arrive depuis Baulmes, on a un visuel sur la chaîne des Alpes et le Battoir qui se dessine. Cela correspond presque aux normes ISO pour la construction. Les maisons de la famille STAEMPFLI indiquent l'axe des toitures voulues dans le quartier. Ce qui est étonnant ce soir pour Monsieur GLAUSER Frédéric, c'est que personne n'a fait de commentaires sur l'architecture présentée sans avant-toit. C'est une toiture en dent de scie, inadaptée au village avec des complications techniques et des problèmes pour le futur. Si l'on applique le règlement communal, la toiture devrait être dans le sens du Battoir.

En préambule, Monsieur GLAUSER Frédéric souhaitait remercier le Président du Conseil et la secrétaire pour la qualité et le professionnalisme de la tenue des Conseils. Monsieur GLAUSER Frédéric a notamment été sensible au procès-verbal de la soirée du 15 décembre qui a bien retracé les propos. Il a été impressionné par la qualité des interventions et la fusion de la Municipalité qui a su défendre son projet sur toutes les questions abordées. Il apparaît clairement que le projet a été étudié à fond.

Mais il y a une occupation multi fonctionnelle de ce futur lieu et avec uniquement 50 places de parc, cela ne peut pas fonctionner. Le jour où il y a une manifestation avec 200 ou 300 personnes, cela va être compliqué. Le Canton devrait intervenir et demander que le problème des places de parc soit résolu avant de se lancer dans un projet de cette ampleur.

La déchetterie est également un problème épineux. Pousser les containers dans un local qui va coûter extrêmement cher paraît irrationnel.

Le 15 décembre 2022, la Municipalité a annoncé être ouverte à toutes solutions. Monsieur GLAUSER Frédéric a donc soumis sa solution personnelle pour résoudre les problèmes de places de parc et de déchetterie. Il propose de la montrer ce soir.

Intervention de Monsieur CLEMENT Sacha, Président du Conseil qui indique que dans le cadre du préavis qui nous concerne un croquis n'est pas pertinent puisque les membres du Conseil vont voter sur un crédit, un financement et un amortissement. Un croquis n'est donc pas adéquat dans ce cadre-là.

Monsieur GLAUSER Frédéric demande s'il est possible de montrer le plan de situation de la salle actuelle. Grâce au slide projeté, il montre un terrain sur la gauche de la future salle, d'une superficie de 1500m². Monsieur GLAUSER Frédéric mentionne l'avoir acheté à l'époque pour la commune. Il y a une surface de 400m² pour implanter la déchetterie. Ce problème-là est donc résolu. Le reste de la parcelle pourrait être utilisé pour y installer 70 places de parc. Le projet devient enfin cohérent et les problèmes fondamentaux sont enfin réglés selon Monsieur GLAUSER Frédéric.

Si la commune n'est pas intéressée par le terrain, il ne lui reste qu'une solution, faire paraître une annonce afin de vendre son terrain. Il mentionne encore être allé rencontrer la Municipalité il y a quelques semaines afin de leur présenter ce projet et que cela n'a pas été abordé ce soir. Il est choqué de devoir voter un crédit de Frs : 415'000.- pour un projet selon lui bancal. Il relève encore qu'en décembre 2022, le Conseil allait voter ce crédit alors que seulement 2.5 % des habitants de la commune avaient vu le projet final. Grâce à la réaction de décembre, la commune a fait de la cosmétique mais les membres de la Municipalité n'ont pas tenu compte des questions fondamentales. Un temps énorme a déjà été perdu et il faut maintenant prendre du recul pour une réflexion. Voter ce projet aujourd'hui avec toutes ces imperfections correspond à un grand gaspillage d'argent. Nous sommes tous responsables et il faudra assumer ce projet pendant plus de 100 ans.

Monsieur GLAUSER Frédéric se considère comme le Davel local. Le Major Davel était allé voir le Conseil d'Etat à Lausanne pour demander à faire bouler hors du Pays de Vaud les Bernois qui nous prenaient nos sous et notre liberté. Le Conseil d'Etat a écouté Davel puis l'a dénoncé et décapité. Aujourd'hui, on en fait du théâtre, des statues et l'on parle de lui.

Monsieur GLAUSER Frédéric précise encore une fois que l'on ne peut pas se lancer dans un projet pareil sans place de parc et avec une déchetterie telle que présentée. Chacun est responsable de cette décision et assumera son choix. Il répète sa passion pour ce village puisqu'il a travaillé pour une grande partie de la population. Il demande que les Conseillers prennent le temps pour une réflexion approfondie.

Monsieur PONCET Olivier s'exprime quant aux difficultés contenues dans les séances de Conseil. Certaines choses peuvent être dites et d'autres pas. Il

comprend Monsieur GLAUSER Frédéric, architecte de métier. Lorsqu'un projet comme celui-là voit le jour dans le village ou l'on habite, et que le projet nous échappe, c'est compliqué à vivre. Monsieur PONCET Olivier précise que les membres de la Municipalité sont allés trouver Monsieur GLAUSER Frédéric tout début 2020 pour discuter du projet, et que compte tenu notamment de l'âge de ce dernier, il a renoncé à s'engager. Réaction véhémement de Monsieur GLAUSER Frédéric qui dément avoir été approché. Monsieur PONCET Olivier n'entre pas dans le débat et coupe court à cette altercation en précisant qu'il se sont présentés à deux pour cette visite. A nouveau réaction de Monsieur GLAUSER Frédéric qui réfute cette rencontre. Intervention de Monsieur CLEMENT Sacha qui demande à ce que Monsieur PONCET Olivier puisse terminer sa réponse dans le calme et le respect.

Ladite rencontre est protocolée dans les procès-verbaux communaux selon Monsieur PONCET Olivier. Il précise encore que le local déchetterie n'est pas un local perdu. Il pourra être utilisé à d'autres fins si nécessaire. Les différents locaux correspondent aux normes en vigueur et ne peuvent être imaginés différemment. Il n'y a pas de coûts supplémentaires en lien avec une déchetterie sous la salle prévue.

Concernant le terrain, Monsieur PONCET Olivier confirme qu'effectivement 400m² sont en zone village mais le reste est en zone agricole. Donc de toutes façons, des places de parc officielles ne sont pas possibles sur une zone agricole protégée. Il précise que lors de grosse affluence, les solutions seront les mêmes qu'aujourd'hui : des places sur un verger ou un pré. Peut-être qu'un jour la commune achètera le terrain ou pas. Aujourd'hui, la commune a besoin de chiffrer le projet avant d'envisager acheter un terrain.

Monsieur STAEMPLFI Daniel souhaite savoir où la déchetterie serait placée sur les plans de l'orateur précédent, vu qu'il n'y a que 400m² à disposition. Il s'inquiète quant à l'emplacement très proche de ses propres bâtiments.

Monsieur CLEMENT Sacha demande à nouveau que les débats ne se déroulent pas sur une strate personnelle mais restent focalisés sur le préavis. Il comprend les réactions émotionnelles des uns et des autres mais demande à ce que les débats entre membres, tous assermentés, profitent au bien du village.

Madame STOCKLI Vanessa demande si les Frs : 240 000.- (acceptés en décembre 2021) font partie du montant du projet d'étude. Réponse positive de Monsieur PONCET Olivier. Il précise que les Frs : 415'000.- concernés par le préavis de ce soir, font partie du budget de construction total de Frs : 7'200'000.- auxquels sont rajoutés les montants pour la couverture complète du toit en panneaux photovoltaïques. C'est pour cela qu'actuellement le montant du projet se monte à Frs : 7'500'000.-

Madame STOCKLI Vanessa souhaite encore savoir si du bois sera utilisé pour la construction puisque c'est quelque chose qu'elle remarque dans chacun des anciens PVS ; la commune souhaitant valoriser son patrimoine forestier.

Monsieur PONCET Olivier précise sur l'intérieur du bâtiment, le bois sera favorisé mais que pour le reste de la structure ce n'est plus une option retenue. Le bois étant un élément qui ne vieillit pas vraiment bien vu les conditions actuelles. Le groupe de travail a beaucoup échangé autour de cette problématique et finalement la décision a été prise de ne pas choisir le bois comme revêtement extérieur. Monsieur PONCET Olivier précise encore qu'à ce stade, tout n'est pas encore définitif et qu'une fois les soumissions connues, des décisions pourront être prises. Dans le groupe de travail, les coûts d'entretien ont également été mentionnés comme source de difficultés futures.

Madame STOCKLI Vanessa demande encore si la salle est bien une salle VD 2, donc une salle de sport. Et à ce titre-là, est-ce que les vestiaires du foot seront utilisés aussi à d'autres fins pour la salle en haut ? Réponse positive de Monsieur PONCET Olivier qui précise qu'au niveau sport, la salle actuelle est vraiment sollicitée et que cela va continuer. Surtout pendant la saison d'hiver. Une salle VD 2 implique de pouvoir faire du sport au niveau scolaire, du basket au niveau régional, du volley et du badminton.

Monsieur PONCET Olivier reprend la parole et présente les aspects financiers du projet. Il commence par les chiffres en lien avec les panneaux solaires.

Investissement brut : Frs TTC :	347'550
Rétribution unique : Frs TTC :	- 70'765
Investissement net : Frs TTC :	276'785
Economie sur la facture d'électricité : Frs TTC :	14'594
Revente au réseau : Frs TTC :	35'609
Charges : Frs TTC :	- 7'223
Revenu annuel net : Frs TTC :	42'981
Amortissement sur 6.4 ans	
Gains au bout de 25 ans : Frs TTC :	797'728

Ces calculs sont effectués avec les chiffres actuels. Cela peut encore être valorisé en installant des stations de recharge pour les voitures électriques et d'utiliser éventuellement ce courant pour les bâtiments communaux.

Au niveau des communes, il y a une obligation de procéder à un amortissement administratif ; c'est-à-dire la valeur des bâtiments ; qui se présente comme suit pour le projet présenté :

Coût du projet : Frs : 7'500'000.-
 Pris sur le fonds de réserve : Frs : - 3'000'000.- (pris sur 5'000'000.- de réserve)
 Estimation foncière : Frs : - 2'000'000.-
 Solde à amortir sur une durée de 30 ans : Frs : 2'500'000.-

Soit Frs : 83'400.- par année

Au niveau du financement concret :
 Coût du projet : Frs : 7'500'000.-
 Liquidités : Frs : 3'000'000.-
 Solde à emprunter : Frs : 4'500'000.-

Plafond d'endettement (250% des revenus de la commune) : Frs : 7'000'000.-

Il reste ensuite Frs : 2'500'000.- pour des travaux futurs et également Frs : 1'400'000.- d'actions Romande Energie qui rapportent environ Frs : 30'000 d'intérêts par année. Cela serait bien de ne pas les vendre ; mais c'est une solution si un jour la commune a besoin de liquidités.

Pour demander un crédit de construction il faut que le 80% des soumissions soient rentrées. La demande figurant dans le préavis voté ce soir permet d'aller de l'avant dans l'obtention des soumissions.

Le souhait de la Municipalité est de présenter un futur budget avec des coûts les plus réels possibles afin de ne pas devoir faire face à des dépassements financiers trop importants.

Monsieur PONCET Olivier remercie tous les membres du Conseil pour leur attention.

Monsieur GLAUSER Frédéric reprend la parole et rebondit sur les propos de Monsieur PONCET Olivier, qui mentionnait le manque de moyens financiers de la commune pour acquérir le terrain (propriété de Monsieur GLAUSER Frédéric). Ce dernier précise avoir contacté la commune dernièrement afin de leur proposer de faire un droit de superficie pour ledit terrain, ce qui ne coûterait presque rien par année pour la commune. Selon un document officiel, le terrain devient propriété de la commune selon une échéance fixée. Avec cette technique, il n'y a pas de grosses dépenses pour la commune. Selon Monsieur GLAUSER Frédéric, ce qui vient d'être dit par Monsieur PONCET Olivier est donc faux.

Monsieur GLAUSER Frédéric reconnaît que deux personnes sont effectivement passées dans son bureau afin de discuter de cette vente. Mais ils lui ont proposé une somme ridicule par rapport à ce terrain de 1500 m². Il parle même de radinerie. Une contre-offre a été proposée, mais la commune n'est jamais revenue pour en discuter avec l'intéressé.

Quant à la question de savoir si Monsieur GLAUSER Frédéric était intéressé par le projet, ce dernier indique que si la question lui avait été posée, il aurait proposé ce qu'il a fait à Baulmes et Treycovagnes. Lesdites communes ont demandé à plusieurs architectes des petites esquisses avec une somme très modeste. Si la question lui avait été posée, il aurait organisé un petit concours à trois avec son fils, ses deux merveilleux architectes à Treycovagnes et lui-même. Il y aurait eu 3 idées différentes. Et c'est justement ce que tout le monde reproche à ce projet actuel, à savoir qu'il n'y a qu'une seule vision proposée.

Monsieur GLAUSER Frédéric termine en indiquant qu'il doit souffrir de sénilité précoce, puisqu'il n'a aucun souvenir qu'on lui ait proposé le projet.

Madame WARPELIN Loane, rapportrice de la commission ad hoc, prend la parole et donne lecture de son rapport, lequel propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur CLEMENT Sacha remercie la commission pour le travail sérieux et approfondi pour ce préavis. Il n'y a pas de question pour la commission.

Monsieur GLAUSER Antoine demande si un vote par bulletin secret peut avoir lieu afin de ménager la confidentialité et le respect mutuel des votes de chacun pour ne pas créer de conflit de voisinage.

Monsieur CLEMENT Sacha précise que le règlement communal est très clair, pour qu'un vote à bulletin secret soit organisé, la demande doit réunir 1/5 des membres du Conseil. Un vote à mains levées a lieu. Nous sommes 90 assermentés ce soir, il faut donc 18 + 1 membres favorables au vote à bulletin secret. Ce qui est le cas. Nous allons donc procéder à un vote par bulletin secret.

Monsieur CLEMENT Sacha explique aux membres la procédure qui sera suivie pour ledit vote. Il précise que les trois objets doivent être votés. L'acceptation du premier objet, n'implique pas l'acceptation automatique des deux suivants. Les distances entre les votants doivent être respectées afin de garantir la confidentialité.

Dans le cas d'un vote à bulletin secret, le bureau du Conseil au complet vote, y compris le Président. Pour définir la majorité, les bulletins nuls et non valables n'entrent pas en ligne de compte. Il s'agit d'une majorité relative et non absolue.

Après avoir remercié les membres du Conseil pour leur patience, et les scrutateurs pour leur travail efficace, Monsieur CLEMENT Sacha annonce les résultats.

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

entendu le rapport de la commission ad hoc et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- approuvé l'article 1 du préavis municipal N° 05/2022 accordant à la Municipalité un crédit de CHF 415'000.-- pour la gestion des appels d'offres soumis aux marchés publics en vue de la construction d'une nouvelle grande salle, par **67** oui et **11** non.
- accepté article 2 du préavis municipal N° 05/2022, permettant de financer ce montant par la trésorerie courante, par **69** oui et **9** non.
- adopté l'article 3 du préavis municipal N° 05/2022, autorisant d'amortir ce montant sur 10 ans, par **70** oui et **8** non.

Le projet est donc accepté.

Applaudissements nourris de l'Assemblée.

5. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL

Monsieur Sacha CLEMENT, Président du Conseil, remercie chacun pour la bonne tenue des débats du jour, dans le cadre de ce Conseil un peu particulier dans sa forme. Tout s'est bien déroulé malgré la teneur hautement émotionnelle du sujet abordé.

Il demande à chacun de prendre note des votations fédérales du 18 Juin 2023. Il s'agit d'objets fédéraux pour lesquels chacun doit voter dans les mêmes conditions que ce soir, sans bulletins erronés et sans vices de forme.

Madame Sabine GLAUSER KRUG, députée au Grand Conseil vaudois a été approchée afin d'organiser une visite dudit Grand Conseil. Cette visite serait ouverte à tous les membres assermentés du Conseil Général. L'idée est de se rendre à Lausanne lors d'une séance du Grand Conseil, reste à définir la forme. Des suggestions seront émises lors du Conseil du mois de juin, voire celui du mois de décembre.

Le 1^{er} septembre entrera en vigueur la mise à jour de la loi sur la protection des données en suisse. Dans ce cadre-là, Monsieur CLEMENT Sacha indique que toutes nos séances du Conseil sont enregistrées à des fins d'établissement et de clarification du procès-verbal. Ensuite, plus rien n'est fait de l'enregistrement.

Pour les nouveaux assermentés, sachez que vous avez droit à des jetons de présence pour avoir participé à la séance du jour. Il suffit de passer vers Monica, notre boursière à la fin des débats. En principe, nous nous rendons à l'Auberge communale et Monica vous remet ledit jeton à la porte.

Pour aujourd'hui, la verrée aura lieu dans la salle où nous nous trouvons. Monsieur CLEMENT Sacha remercie chaque membre de passer vers Monica retirer son jeton à ce moment-là.

Il profite également de remercier chacun pour l'engagement constant dans l'évolution de ce village, notamment via le projet accepté ce soir. Il est tout à fait normal qu'un projet de cette ampleur soit source de discussions et de tensions parfois. Une construction d'une grande salle villageoise n'est pas anodine à l'échelle d'un village comme le nôtre, c'est un engagement pour les 50 ou 100 prochaines années et une lourde responsabilité pour les membres de ce Conseil.

Nous avons la chance de faire partie d'un village uni, nous l'avons souvent prouvé, alors continuons à l'aller de l'avant tous ensemble.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur LAMBELET José, municipal des bâtiments, cimetières et parcs annonce la rénovation de deux appartements dont il parlera plus en détail lors du Conseil de juin. Il n'y a rien d'autre à mentionner concernant le dicastère des bâtiments, cimetières et parcs.

Monsieur SCHAEFLI Jacky, municipal de la déchetterie et des eaux, prend la parole pour parler de ses dicastères. Il y a beaucoup de travaux pour le nouveau réservoir des Prés-Doux. D'ici le mois de juin, toute la structure devrait être terminée. Une mise en service est prévue en début d'année 2024. Il en va de même pour la liaison entre Peney et Essert qui devrait débuter au mois d'août pour une mise en service au printemps 2024.

A la déchetterie d'Essert, Fritz ROULET a mentionné en décembre 2022 qu'il souhaitait résilier le bail de location du local pour les déchets et également ne plus être le responsable dudit lieu.

La commune étudie des solutions, notamment un système d'écopoint pour collecter les éléments de première nécessité : le verre, le papier et les ordures ménagères. Une tournée aura lieu chaque semaine pour récolter les déchets et les amener à la compostière de Chavornay. La benne compactante restera chez Fritz ROULET sur la petite zone en gravier. Le lieu sera délimité et un système par carte sera mis en place afin d'éviter le tourisme des déchets.

Au Trésy, il ne faudra déposer que des branches et du gazon et ne plus amener de nourriture afin de ne pas propager de maladie à la faune sauvage.

Monsieur Cyril URFER, municipal de l'aménagement du territoire, de la police des constructions, de l'épuration et du social prend la parole et mentionne que tout va bien au niveau de l'épuration.

Le PGA n'est toujours pas signé par le Canton mais il est déjà en vigueur et doit être pris en compte pour les travaux et il est déjà en ligne sur le site internet de la commune.

La population a déposé beaucoup de demandes pour installer des panneaux solaires. La population de la commune joue le jeu afin de lutter contre la pénurie énergétique. Un formulaire cantonal est existant afin de rendre les démarches plus rapides.

Concernant le social, il n'y a pas eu de nouvelles séances de l'ARAS (association régionale pour l'action sociale).

Madame PINARD Eliane, municipale des domaines, de l'éclairage public, des écoles, des forêts, du refuge et des routes, annonce que l'Auberge a fermé ses portes. Juste avant les Relâches de février, un recommandé a été envoyé à la

commune afin de demander une résiliation anticipée au 31 mars. Ce qui a été refusé par la commune. Contractuellement, les tenanciers sortant ont la charge du bail jusqu'au 30 juin 2023. Il faut donc attendre le mois d'août pour profiter des nouveaux tenanciers.

Malheureusement, les épicéas prévus pour la grande salle ont tous dû être abattus au grand regret de la commune. Cette coupe de bois a dû être faite en lien avec une attaque de bostryche fin 2022. Si vous vous promenez en forêt, vous verrez une grosse coupe au Bois Bourgeois, qui est actuellement tout en lumière. Beaucoup de repousses pourront avoir lieu dans ce bois qui auparavant était très sombre et très dense. L'entier de la coupe de bois a été bien vendue.

Une autre coupe a été faite aux Coteaux avec une récolteuse, une petite machine qui a pu avancer dans la forêt sans abimer le terrain. Les bois coupés seront amenés au bord du chemin prochainement.

Beaucoup de bois est tombé à la suite des grands coups de vent du début de l'année. Les soins culturaux ont démarré dans les jeunes peuplements.

Concernant les routes, une nouvelle signalisation a été mise en route à Essert. Ce qui marche plutôt bien puisque le but était d'avoir une circulation plus paisible dans le centre du village.

Tous les employés de Sylvain and co doivent passer dorénavant par le DP 191, ce qui génère beaucoup de circulation au moment des entrées et sorties d'usine. C'est important de cheminer sur d'autres routes dans ces moments-là.

L'éclairage public est coupé durant la nuit depuis avant Noël. Mais les ruelles sont très sombres et si vous vous promenez durant la nuit, prenez une lampe de poche.

Dimanche passé a eu lieu l'assemblée générale de la paroisse et celle-ci est toujours à la recherche d'un membre pour leur Conseil. N'hésitez pas à rejoindre cette équipe dynamique si le cœur vous en dit.

Monsieur Olivier PONCET, syndic s'exprime et mentionne que les statuts des jeunes sapeurs ont avancés. Le projet proposé lors d'un Conseil précédent avait été refusé par plusieurs communes, surtout en lien avec la participation financière d'Yverdon qui devait être diminuée : donc pour l'instant seule la problématique des jeunes sapeurs a passer la rampe. La suite viendra plus tard.

Monsieur PONCET Olivier remercie les membres du Conseil pour la confiance témoignée ce soir lors du vote. La municipalité souhaite un projet fédérateur pour l'entier de la population. C'est un réel projet pour l'avenir des jeunes générations. Il s'agit d'un sujet fortement débattu et la municipalité espère vraiment que cette future grande salle rassemble l'entier de la population.

Les membres sont invités à une verrée après être passés auprès de Monica récolter leur jeton de présence.

7. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Madame SKRIVERVIK Anja rappelle que le 7 mai aura lieu la traditionnelle vente de la société de couture, société d'utilité publique de Champvent. En effet, la société de couture soutient beaucoup de projets pour les jeunes et les sociétés locales de Champvent. Une fois par année, lors de la vente une récolte de fonds a lieu via l'organisation d'une tombola ; en plus de la vente des délicieuses pâtisseries et assiettes. La société a donc besoin de dons pour la tombola. Traditionnellement, les dames de la société faisaient du porte à porte pour récolter des dons. Cela devient difficile en lien avec les horaires de travail des habitants. Grande nouveauté cette année, les lots, espérés nombreux, pourront être amenés au bureau communal et remis à Florence CLEMENT.

Madame BURGAT Nadia mentionne que la répétition générale de la pièce a lieu demain, mercredi, à 19.30 et tout le monde est le bienvenu pour mettre un coup de stress aux acteurs. Les représentations officielles auront lieu ce weekend.

Madame Anne-Marie PINARD demande des précisions quant au nouveau fonctionnement du Conseil. A savoir que si on ne s'excuse pas deux fois de suite, on est automatiquement considéré démissionnaire.

Monsieur CLEMENT Sacha précise que c'est une réalité. Pour que le Conseil puisse délibérer valablement, il faut que le tiers des membres soit présent. Parfois dans le passé, il a fallu aller chercher des gens déjà en pyjama afin d'atteindre le quorum. Nous comptons sur vous : vous vous êtes engagés pour ce projet d'envergure, d'autres sont moins passionnants, néanmoins nous avons besoin de tous les membres afin de pouvoir délibérer et voter. Depuis l'année passée, si vous êtes non excusés deux fois de suite, vous êtes considérés comme démissionnaires.


Excusez-vous si vous êtes absents afin de faire baisser le quorum.

Monsieur Sacha CLEMENT remercie encore une fois tous les membres du Conseil et de la Municipalité pour leur participation ce soir, leur temps et leur dévouement.

Comme il n'y a plus d'intervention, la Secrétaire effectue le contre-appel.

La séance est levée à 21.50

Le Président
Sacha CLEMENT



La Secrétaire
Stéphanie GAVIN

